LE PETIT MONDE DE SAINT-AUPRE



SOMMAIRE

Info Mairie	Р.	2
La vie des commissions	Р.	4
La vie associative	Р.	5
Le Dossier	Р.	12
Infos générales	Р.	14
À vos agendas		



etrouvez-nous sur Facebook!



LE DOSSIER

P.12

6è Biennale Tous Créateurs : Les enfants de Saint-Aupre y étaient !



INFOS GÉNÉRALES

P.14

Alerte!
Les abeilles ont le bourdon
et ne savent plus où butiner!



Et n'oubliez pas de consulter notre site internet : www.st-aupre.fr

INFOS MAIRIE

E MOT DU MAIRE

Concitoyennes, concitoyens,

Depuis mi-avril, les travaux de confortement, de soutènement de la route du

Grand Vivier sont, enfin, terminés : enrochements réalisés, pose de la glissière de sécurité, mise en place de la signalétique d'interdiction de circulation pour les véhicules de plus de 25 tonnes. Au final, c'est un bel ouvrage réalisé qui, je peux le dire, impacte fortement nos finances communales mais, pour moi, la sécurité n'a pas de prix.

Dans le cadre de l'initiative citoyenne sur « la sécurité », le gendarme Lambolez a remis le 24 mai le permis piétons aux élèves des classes CE1/CE2 de l'école du Tilleul. Une collation clôturait cette remise de diplôme.

Le 26 et 27 mai, le village était en fête.

Quelle ambiance, quel programme ! 9ème méli mélo de pinceaux de Croqu'arts sur le thème « de l'arbre à la forêt » et 3^{ème} week-end Passion et Art.

Une très belle réussite. Bravo et félicitations à tous les participants, organisateurs.

À l'année prochaine, si vous le voulez bien!

Il se passe toujours quelque chose à Saint-Aupre : dans le cadre des animations estivales, un beau programme nous est proposé : le 17 juin l'incontournable 21ème Rando du Hibou, la Fête de la musique le 21 juin sur la place du village, le concours de pétanque le 24 juin, la kermesse de l'école le 30 juin et le traditionnel concert à la stabule le 1er juillet. Soyons nombreux, nombreuses tel est mon premier souhait.

Par anticipation, date de parution oblige, je souhaite de très bonnes vacances à nos écoliers, écolières et je leur donne rendez vous à la rentrée.

L'été est propice à des soirées tardives, animées autour de la piscine, d'un barbecue ou tout autre lieu, je le comprends et le conçois. Mon deuxième souhait serait, pendant cette période, de ne pas être saisi de plaintes de voisinage tout comme pour le respect des horaires de tonte. Nous oublions souvent que nos voisins sont également obligés de vivre avec nous. Je sais compter sur votre compréhension et sur votre respectueux engagement citoyen.

« L'Homme est un être sociable ; la nature l'a fait pour vivre avec ses semblables ». Aristote.

Très cordialement, Votre Maire, Pierre Durand

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Consultables en mairie aux horaires d'ouverture au public

Séance du 26 février 2018

2018-01: modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

2018-02 : modalités d'organisation des astreintes

2018-03 : ouverture de crédits budgétaires en section d'investissement avant le vote du budget 2018.

Séance du 26 mars 2018

2018-04 et 05: approbation du compte administratif et compte de gestion 2017

2018-06 : affectation du résultat de fonctionnement 2017

2018-07: : fixation des taux d'imposition 2018

2018-08: vote des subventions

2018-09: vote du budget primitif 2018

2018-10 : autorisation de demander une subvention au Conseil

Régional pour travaux urgence route du grand Viver.

Séance du 7 mai 2018

2018-11 à 2018-17 : autorisation de demander aide financière au Pays voironnais dans le cadre du fonds de concours aux communes.

2018-18 : autorisation de demander une subvention auprès du Conseil Régional pour travaux de rénovation de toitures des bâtiments communaux.



Décès:

06/03/2018 Ange AMORE 11/03/2018 Pierre BILLION-GRAND

L'Etat civil que nous faisons paraître lors de chaque édition provient de la réception des avis de naissances, décès délivrés par la commune où l'événement a eu lieu.

Il arrive parfois que ces avis nous parviennent tardivement ce qui peut expliquer un décalage entre la date de l'évènement et sa parution dans le bulletin.





omment se protéger des cambriolages ?

Les bonnes habitudes en cas d'absence

- N'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.
- En cas de départ en vacances, prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.
- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie.
- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.
- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.
- Dans le cadre de l'Opération Tranquilité Vacances, signalez votre absence à la gendarmerie.
- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.
- Dissimulez les biens attrayants et facilement transportables.

Protéger son habitation :

- Une propriété clôturée et équipée d'un portail fermé à clé constituera un premier obstacle.
- Equipez les abords extérieurs d'un éclairage à détection de mouvement.
- Vos portes d'accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance (serrure 3 points, système antidégondage), barres de renfort intérieures pour les volets ou pose de barreaux scellés aux fenêtres sans volets...
- Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide (tél. portable ou via un télésurveilleur –attention, ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales).

- vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché par détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseur d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

Si vous êtes victime

- Ne touchez à rien, ne pas toucher les objets, préservez les lieux et contactez immédiatement la police nationale ou la gendarmerie pour les constatations d'usage et prélever les traces qui pourront peut-être identifier le ou les auteurs, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.
- En cas de présence d'un individu suspect chez votre voisin, ne pas intervenir et contacter immédiatement la police nationale ou municipale (n'hésitez pas, dans la mesure du possible et **SANS PRISE DE RISQUE**, à noter toutes les informations utiles (description de l'individu, immatriculation du véhicule suspect, etc...).

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à votre portée. L'application des mesures simples énoncées vous permet de contribuer à la diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

En cas d'urgence, composez le 17 et ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des forces de l'ordre.

<u>Source</u>: Gendarmerie Nationale <u>www.referentsurete.com</u>



e brûlage des déchets verts : la réglementation en Isère

Saviez-vous que brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6000 km parcourus par une voiture diesel récente?

Saviez-vous que dans l'agglomération grenobloise, la combustion de biomasse (usage du bois comme combustible, feux agricoles et feux de jardin) est responsable de 50 à 70 % de la pollution carbonée hivernale ? La France fait ainsi l'objet d'un contentieux européen pour nonrespect des seuils particules fixés par la directive n° 2008/50 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe...

L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 instaure LE PRINCIPE GÉNÉRAL D'INTERDICTION DU BRÛLAGE à l'air libre des déchets verts hors activités agricoles et forestière, même pour les communes rurales. Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou apportés à la déchetterie, et non plus brûlés.

Les déchetteries n'ayant pas vocation à recevoir les déchets verts en grosses quantités il faut privilégier les mesures alternatives faisant de ces déchets une richesse pour le sol, comme :

la décomposition naturelle sur place, le broyage, le paillage,le compostage.

Les nids de chenilles processionnaires :

Etant des organismes animaux ils ne sont donc pas des déchets verts. Leur destruction par le feu ne relève pas de l'arrêté sur le brûlage à l'air libre des déchets verts.

Les sanctions:

Le contrevenant qui pratiquent le brûlage à l'air libre de déchets verts en infraction de l'arrêté n°2013-322-0020 s'exposent à **une amende de 450 €**.

Dans quels cas est-il interdit de brûler les végétaux ?

Pour les agriculteurs et les forestiers, il est interdit de brûler les végétaux :

- en tout temps dans les communes du périmètre des plans de protection de l'atmosphère (PPA) de Grenoble,
- Dans les communes iséroises qui seraient concernées par un épisode d'alerte à la pollution.

Prévention des incendies de forêts

Les opérations situées à moins de 200 mètres des bois et forêts ou à l'intérieur de ceux-ci devront respecter la réglementation en vigueur sur l'emploi du feu (AP1989-3226-emploi-du-feu).

Merci à tous de prendre conscience de l'enjeu de cette réglementation et d'agir en toute citoyenneté pour la protection de notre qualité de l'air bien mise à mal dans l'agglomération grenobloise (voir les articles précédents).

Nota : L'association Air Rhône-Alpes présente le sujet dans un film (durée 1 min) :

https://delair.air-rhonealpes.fr



LA VIE DES COMMISSIONS

COMMISSION VOIRIE PATRIMOINE



Les services techniques ont été dotés d'une tondeuse autoportée.

Nos agents vont gagner en rapidité et en efficacité avec cet engin!

Ce temps libéré sera bien nécessaire pour l'entretien des voiries, des espaces verts et des bâtiments communaux.

COMMISSION ENFANCE SCOLAIRE

Jeudi 24 mai, les élèves de CE1/CE2 de la classe de Franck Palas ont passé leur permis piétons encadrés par le gendarme Lambolez. La remise des permis a été officialisée en Mairie par M. le Maire Pierre Durand et Thérèse Riondet Adjointe au Maire en charge de l'Enfance.





a Foire aux Chèvres peut-elle disparaître?

Cet évènement a pris depuis quelques années une dimension régionale : pour donner une idée, il y a 20 ans, on servait

autour de 250 « poules au riz » le samedi, maintenant c'est 550 et on refuse du monde.

En revanche, le Comité des fêtes ne s'est pas vraiment renforcé en conséquence et on manque de monde pour que la fête soit belle.

Est ce la vie dite « moderne » qui veut ça, un monde où l'on passe plusieurs heures par jour devant des écrans avec des milliers d'amis virtuels... des amis qu'on ne rencontrera peut-être jamais...

En tous cas, notre but est de garder une vie de village véritable et bien palpable et pour cela, nous pensons que la foire est un des éléments importants, une façon de construire ensemble quelque chose qui nous appartient en partage. On a donc essayé de réorganiser les choses afin que tout ceux qui souhaitent construire puissent venir et trouver leur place.

A noter aussi, que cette fameuse foire est une belle source de revenus. Les bénéfices sont redistribués aux différentes associations de notre village afin qu'elles puissent développer leurs activités. Plusieurs milliers d'euros sont donc remis chaque année par le Comité des fêtes en fonction des besoins et de la taille des associations.

Cet argent permet à chaque association de rémunérer des professeurs, de faire des déplacements et la gratuité des salles pour les associations. Pour que cette manne financière perdure, il est urgent que chacun comprenne que l'implication pour la Foire n'est pas l'affaire uniquement des membres du bureau du Comité des Fêtes mais l'affaire de tous les adhérents de chaque association... et là... il devrait y avoir du monde en bleu (couleur de notre T-shirt) !!!

Dans le but de renforcer l'équipe et de sauver notre Foire, des commissions ont été mises en place avec des responsables et des taches, petites ou grandes qui sont définies afin que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice, quelle que soit sa taille.

Regardez le tableau ci dessous et choisissez ce que vous pourriez faire, vous contactez ensuite le responsable de la commission et le tour est joué. Parlez en à votre voisin, vos amis!

Le Comité des Fêtes

Commission	Responsables	Taches
Parking	Lionel Pégoud,	◆Tracé : après midi du jeudi et vendredi avant la foire
	Cyril Cottin	•Accueil : tranche de 2 à 4 h de présence pendant les 2 jours de foire
Buvette	Roland Gorin	◆Installation : après midi du jeudi et vendredi avant la foire
	Eric Fagot	*service : avec l'ACCA, les pompiers, le Foyer Sully et autres : 4 créneaux à assu-
	Véronique Michallat	rer 9h-13h et 12h 19h le samedi et le dimanche
Salle et Repas	Véronique Michallat	◆Installation : jeudi 20h
	Sébastien Riondet	◆Remise en place pour le dimanche : samedi après midi après le repas
	Cyril Cottin	◆Rangement et nettoyage : dimanche après midi, à 15h
		◆Equipe cuisine, service : (Sou des écoles et autres) dimanche matin et jusqu'à
		15h, gestion et vente des tickets
Placement et chapi-	Colette Bartés,	◆Inscriptions et gestion du courrier : les 2 samedis matin avant le foire en mairie
teaux	César Delphin,	*Emplacements et tracés pour les forains, tracé du vide grenier : jeudi et ven-
	Pierre Galland	dredi avant la foire sur le terrain
		*Accueil et placement des exposants : samedi et dimanche matin, à partir de 5h
		jusqu'à 10h

VOUS VOULEZ NOUS AIDER ?
RETOURNEZ LE BULLETIN DE PARTICIPATION
AU DOS DE CETTE PAGE

BULLETIN DE PARTICIPATION

POUR AIDER À L'ORGANISATION ET LA MISE EN PLACE DE LA FOIRE AUX CHÈVRES

des fêtes sous le por Mail : <u>pierre.galland</u>		comité
Nom	Prénom	
Adresse		
Téléphone :		
Souhaite donner un d	coup de main (2h – 3h 1 jour – 2 jours comme vous souhaitez !) :	
Commission	Taches	
Parking	Tracé : après midi du jeudi et vendredi avant la foire	
	Accueil : tranche de 2 à 4 h de présence pendant les deux jours de foire	
Buvette	Installation : après midi du jeudi et vendredi avant la foire	
	Service : avec l'ACCA, les pompiers, le foyer Sully et autres : 4 créneaux à assurer 9h-13h et 12h30 19h le samedi et le dimanche	
Salle et Repas	Installation : jeudi 20h	
	Remise en place pour le dimanche : samedi après midi après le repas	
	Rangement et nettoyage : dimanche après midi à 15h	
	Equipe cuisine, service : (Sou des écoles et autres) dimanche matin et jusqu'à 15h, gestion et vente des tickets	
Placement et chapi- teaux	Inscriptions et gestion du courrier : les 2 samedis matin avant la foire en mairie	
	Emplacements et tracés pour les forains, tracé du vide grenier : jeudi et vendredi avant la foire sur le terrain	
	Accueil et placement des exposants : samedi et dimanche matin, à partir de 5h jusqu'à 10h	
Bureau et conseil d'administration	Organisation générale, vie de l'association etc: différentes missions à mener au cours de l'année	



Sou des écoles : 21è Rando du Hibou le dimanche 17 juin

Dimanche 17 juin, le Sou des écoles organise sa 21è Rando du Hibou.

L'édition 2017 a été un franc succès avec près de 1000 participants, des itinéraires adaptés et la mise en place du jeu pour le petit parcours pédestre...

Nous souhaitons que la prochaine édition connaisse la même réussite.

Etant donné le triomphe des produits locaux proposés sur le ravitaillement, cette formule sera reconduite et améliorée par de nouveaux produits.

Organisée par une équipe de passionnés, la Rando s'adresse à non seulement des sportifs confirmés mais aussi à tous ceux désirant s'aérer l'esprit en famille au cœur d'une nature généreuse.

Petit rappel, la Rando du Hibou a pour dessein de financer les activités sportives et culturelles de l'école du village (ski de fond, escalade, classes découvertes, sorties aux musées...).

Parents, vous êtes tous concernés!

N'hésitez pas à nous rejoindre pour donner un coup de main : inscriptions, signaleurs, ravitaillements : nous avons besoin d'un grand nombre de personnes le jour J.



PROGRAMME

- 4 parcours VTT (distance et dénivelé à titre indicatif)
- <u>La Balade des Chevêches</u>: 10 km, dénivelé 150m, 1 ravitaillement, tarif 5€, départ 7h30-10h.
- <u>La Trace du Hibou</u>: 20 km, dénivelé 300m, 2 ravitaillements, tarif 6€, départ 7h30-10h.
- <u>La Rondes Hulottes</u>: 35 km, dénivelé 1100m, 3 ravitaillements, tarif 7€, départ 7h30-9h30
- <u>La Tournée des Grands Ducs</u> : 50 km, dénivelé 1500m, 3 ravitaillements, tarif 8€, départ 7h30-9h

3 parcours pédestres

- <u>La Chevêchette</u> : familial, 2h (6 km), dénivelé 250m, 1 ravitaillement, tarif 3€, départ 8h-10h
- <u>La Coursette de la Chouette</u> : sportif 3h30 (12km), dénivelé 400m, 1 ravitaillement, tarif 5€, départ 7h30-9h30
- La Chouette Trace : sportif 4h30 (18km), dénivelé 700m,
 ravitaillements, tarif 7€, départ 7h30-9h
- <u>Trail du Hibou</u>: Circuit de la Chouette Trace, tarif 7€, départ en ligne à 8h30

Les tarifs sont par personne, GRATUIT pour les - de 12 ans.

Une page Facebook a été créée avec la possibilité de télécharger la fiche d'inscription à diffuser largement : https://www.facebook.com/souecolesaintaupre.

Nous remercions d'ores et déjà nos partenaires, particulièrement ceux de Saint-Aupre, les parents qui se mobilisent, la Mairie, les agriculteurs et particuliers qui nous permettent de passer sur les sentiers et alentours.

Nous vous attendons nombreux pour cette nouvelle édition et restons à votre disposition pour toute information.

Le Sou des écoles





Quelle fête!

De l'art, beaucoup de passion, un moment privilégié de partage et de convivialité.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont rendu cette édition de Passion et Art possible : les membres des associations du village impliquées dans Passion & Art : Croqu'art, Le Tilleul m'a dit et le REPèRE, toutes les personnes qui ont aidé lors de la mise en place et le démontage (un tout petit peu pluvieux !), les exposants, les musiciens, nos sponsors, Anne-Fleur et François, propriétaires du Manoir (le Manoir fait intégralement partie de Passion & Art maintenant) et notre mairie.

Vivement l'année prochaine pour revivre les joies du prochain Passion et Art!

A EJ : le programme de la rentrée!

RENTRÉE 2018-2019 à l'AEJ Ce que l'on vous prépare!

Mercredis

. Horaires : 7h30 à 18h15 avec amplitude maximum de 10h de présence pour l'enfant

- . Inscription:
 - À la journée
 - À la 1/2 journée avec repas : 7h30 14h (max) OU 11h45 18h15
 - À la 1/2 journée sans repas : 7h30 12h30 (max) OU 13h15 18h15
- . Départ temporaire possible pour une autre activité, hors AEJ, le matin ou l'après-midi.

Les conditions précises vous seront confirmées d'ici le mois de juin.

. Tarifs : un réajustement des tarifs est en cours de réflexion

Activités périscolaires

L'association souhaite continuer à proposer des activités en parallèle de la garderie :

- de 16h30 à 17h45 avec possibilité de basculer en garderie après l'activité
- . par le biais des animateurs AEJ & d'intervenants extérieurs

. Tarifs : de 4€ à 6€ selon l'activité + adhésion annuelle (10€)

Pourquoi ? Car ces activités ne seront plus subventionnées par les communes

- . Activités probables : arts plastiques / jeux ludo / actions locales / théâtre...
- . Inscription & facturation par période, directement auprès de l'AEJ

Cette proposition vous sera confirmée d'ici le mois de juin après concertation avec les mairies.



Ludothèque

- . Maintien des créneaux d'accueil & du prêt de jeux
- . Maintien de la mise à disposition de la ludo à la crèche et aux assistantes maternelles
- . Interventions auprès des classes des écoles du territoire : en discussion avec les enseignants
- . Création d'un créneau pour l'accueil de structures médicales et/ou éducatives
- . Proposition d'animations encadrées pour des groupes (anniversaires, CE, fêtes locales...) :

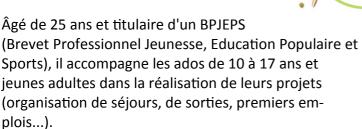
Tournoi de jeux en bois - Initiation au troll ball - Chasse au trésor

Une plaquette détaillée vous sera diffusée prochainement

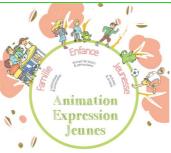
Contact - AEJ / 04 76 93 42 31 / 06 69 77 33 23 / association@aej-crossey.fr

EJ: Alexis, nouvel animateur du secteur jeunes

L'association AEJ a accueilli récemment Alexis, le nouvel animateur du secteur jeunes.



En sa compagnie, les jeunes pourront participer à des ateliers de découverte musicale, du sport ainsi que des jeux diversifiés.







Toujours plein de moments de partage dans et autour du REPèRE, au moment de la rédaction de ce journal, Passion & Art aura eu lieu (voir article spécifique), quelle joie de partager ces journées avec plein de monde dans cette ambiance conviviale qui est un peu le sceau de notre village!

Alors, que s'est-il passé au REPèRE depuis la dernière fois ?

Les dimanches croissants se poursuivent (3^{ième} dimanche de chaque mois, hormis évènement exceptionnel) et sont toujours des moments de rencontre et de papotage conviviaux.

Le groupe d'anglais conversationnel grandit et a accueilli de nouveaux adhérents désireux d'améliorer leur anglais.

La récré musicale est devenue une soirée à ne pas louper, pour une dizaine de musiciens qui viennent chanter, jouer, taper dans les mains... passer un bon moment musical ensemble. Les spectateurs sont toujours les bienvenus.

Les ateliers d'astrologie se sont arrêtés : la roue tourne, tout ne peut pas durer éternellement, merci à Jean-Pierre du temps qu'il a passé à nous transmettre son savoir sur le sujet.

Des ateliers mensuels d'écriture ont vu le jour, ce sont des moments très amusants, et riches en découverte, animés par Rose-Marie, une passionnée d'exercices d'écriture. Des haïkus, textes farcis et plein d'autres exercices d'écriture ne seront bientôt plus un secret pour vous.

Après l'exposition des vêtements de Mathilde en avril, l'exposition passionnante de photos du Népal sera décrochée fin mai. Si vous connaissez quelqu'un qui souhaiterait exposer ses œuvres au REPèRE, n'hésitez pas à nous contacter (lereperestaupre@gmail.com).

Les activités du REPèRE se poursuivent en juin et juillet, si vous n'êtes pas encore sur la liste de diffusion d'emails n'hésitez pas à le demander (lereperestaupre@gmail.com), si vous voulez rejoindre l'équipe du REPèRE, passez nous voir ou envoyez nous un email.

N'oubliez pas de jeter un coup d'œil régulièrement sur le site www.lereperestaupre.fr pour rester informés des événements à venir.

Le 23 juin 11h jusqu'au dimanche 24 juin 13h: Stage aventure et survie, en chartreuse.

Apprendre à faire un abri, du feu sans briquet, s'orienter avec le soleil etc... dans une ambiance sympa et bienveillante (120€).

Informations et inscription: 07 67 11 78 77 /

www.adacfrance.com onglet « stages » et Facebook « stage

et atelier découverte38 »

ne grande première lors du Festival de Jazz de Voiron

Le REPèRE a organisé des grands concerts de jazz les 4 et 7 avril, la Salle du Tilleul a vibré aux sons de deux groupes multi-instrumentalistes de très bonne facture. Des enfants de l'école et adultes du village et ses alentours ont pu admirer les prouesses de musiciens de jazz aguerris.





Maxence vous accueille aux heures de permanences pour

profiter des expositions et du relais bibliothèque :

Lundi: 17h à 18h30

Mercredi: 11h à 13h et 17h à 19h

Jeudi: 17h à 19h Vendredi: 17h à 19h Samedi: 14h à 16h

atéchisme

·Catéchisme pour les enfants de 7-10 ans (du CE1 au CM2):

Réunion d'informations et d'inscription jeudi 20 septembre à 20h30 (pour le lieu, consulter le site internet de la paroisse) ou Contact: Anne-Claire POTIER

04 76 35 69 84

ac.potier@gmail.com

·Éveil à la foi (Grande Section-CP):

Contact:

Catherine CHAMARIER 04 76 37 20 67

catherine.chamarier@orange.fr



ollectif Demain

Suite à l'article paru en février, voici une mise à jour du projet de Monnaie Locale.

Après l'agglomération Grenobloise, le Grésivaudan, le Trièves, la Matheysine, le Pays de Tullins, et la Bièvre, <u>le CAIRN circule maintenant sur Voiron, Saint-Etienne de Crossey, Saint-Aupre et Saint-Nicolas de Macherin.</u>

53 000 cairns sont en circulation, et environ 160 partenaires professionnels ont adhéré, dont une trentaine sur notre secteur, avec une offre la plus diversifiée possible (commerçants, artisans, professionnels de santé, entreprises de services ou associations).

Le Cairn est un projet associatif, la monnaie locale est entièrement gérée par des citoyens qui s'organisent entre eux, pour se réapproprier un moyen de paiement et sortir du circuit de l'économie mondiale spéculative.

<u>Mais pourquoi utiliser le cairn si on soutient déjà le commerce local par ses achats ?</u>

Quand vous dépensez des cairns chez un professionnel du réseau en échange de produits ou de services, celui-ci les réutilisera à son tour pour régler en cairns ses fournisseurs ou ses propres achats quotidiens en privilégiant des fournisseurs locaux. Se met alors en place un cercle économique vertueux où la démarche de consommation locale et responsable est partagée par l'ensemble des adhérents (particuliers comme professionnels).

Où échanger les euros contre des cairns

Après adhésion auprès de l'association, vous pouvez changer vos euros en Cairns auprès de la Librairie Colibri à Voiron, ou chez EM-Ecologie.com dans la zone artisanale de la Bouboutière à Saint-Aupre.

Que deviennent les euros échangés ?

L'Association dépose tous les euros échangés sur un fonds de garantie du Crédit Coopératif. Ces euros sont placés et participent au soutien de projets locaux et responsables en lien avec le territoire et dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Les Cairns : des billets sécurisés ?

Oui, les billets de Cairns sont sécurisés. L'association a fait imprimer les billets par la Papeterie de Vizille, avec tous les éléments de sécurité nécessaires.

Le Cairn ou les autres monnaies complémentaires qui circulent en France (environ une quarantaine) ne remplaceront jamais l'euro, il ne s'agit pas de se couper de toute la richesse du monde mais de réorienter localement une partie de la production et consommation, et de promouvoir une économie de proximité où la relation humaine et le lien retrouvent une place centrale.

'autostop organisé : Rezo Pouce

Vous avez peut-être remarqué plusieurs personnes habillées de gilet vert, tenant leur panneaux d'indication de destination entre le 23 et 26 avril à Saint-Etienne de Crossey, vous êtes certainement plusieurs à nous avoir pris en stop. C'était le groupe transport du Collectif Demain avec d'autres personnes qui nous ont gentiment aidés. L'arrivée du printemps nous semblait un bon moment pour relancer ce qui commence à être connu comme « Le Rezo Pouce ».

Les 85 trajets Crossey > Voiron > Crossey que nous avons effectués pendant ses 4 matinées (7h30 à 9h30), nous ont permis de rencontrer beaucoup de chauffeurs (dont 44 pas encore inscrits à Rezo Pouce qui se sont dit intéressés) et d'écouter leurs remarques :

« super idée : je m'inscris »

« par crainte, je ne prenais pas d'auto-stoppeurs, mais avec vos gilets et panneaux de destination, ça fait officiel, je n'ai plus de crainte »

« cela permet un petit moment de partage »

« en effet, c'est dommage qu'il y ait autant de voitures avec seulement une personne dedans »

Nous avons pu mesurer les temps d'attente aux poteaux « Rezo Pouce » (panneaux verts) :

4 minutes en moyenne à Saint-Etienne de Crossey (femme, homme, à la Caserne des pompiers ou à la boulangerie), c'est vraiment pas grand chose. Le temps d'attente pour revenir était un peu plus long depuis Voiron (nous ferons peut-être un autre essai à d'autres heures de la journée) : 7 minutes depuis le panneau en bas de la Grande Rue.

Nous continuons à croire en ce dispositif tout simple pour rendre des trajets locaux moins onéreux et plus conviviaux, du partage en somme.

La mairie et le Pays Voironnais étant d'accord pour la mise en place des poteaux à Saint-Aupre, ceux-ci devraient apparaître bientôt chez nous.

Si vous voulez adhérer à cette initiative (gratuite), rendez-

www.rezopouce.fr pour vous inscrire en tant que conducteur,

auto-stoppeur ou les deux.

vous sur:

A bientôt sur la route!



LE DOSSIER

'école du Tilleul participe à la 6^è Biennale ■Tous Créateurs

Depuis le mois de Février, les 3 classes de l'école primaire répètent pour préparer le grand jour.

Encadrés par Agnès CANOVA (voir encadré), les élèves ont, semaine après semaine, appris et perfectionné une chorégraphie.

Agnès a d'abord observé les enfants. Chaque groupe d'élèves a son identité et sa sensibilité.

Chaque séance commence par un rappel de la précédente, suivi d'un échauffement ludique (articulations, équilibre). Et progressivement, Agnès intègre un mouvement de danse. Elle donne une consigne <u>Trouver un trajet</u> ou <u>Décrire un cercle</u> et laisse les corps s'exprimer.



Les petits sont créatifs. Les grands sont plutôt dans la performance. Certains sont exubérants, pendant que d'autres sont observateurs. Petit à petit, les enfants découvrent leur corps et ses capacités. Ils apprennent aussi à travailler en groupe tout en gardant leur individualité propre.

Au départ, Agnès utilise la musique pour aider les enfants dans leur gestuel. Au moment de l'échauffement ou en tout début de séance. Mais certains rythmes peuvent amener le désordre. Alors, pour maintenir leur attention, Agnès leur demande aussi d'être attentif aux bruits créés par leurs gestes. Elle coupe le son et demande aux enfants de reproduire les derniers mouvements. On entend alors la « danse du pied/cercle » ou encore celle « du pied glissé ». Au fil du temps, d'autres notions apparaissent comme le « chasseneige » et celle où l'une des parties du corps qui est comparé à une plume.

Grâce à tous ces outils, Agnès amène petit à petit les enfants à s'exprimer en danse et à transmettre leur message. Ce Vendredi 25 Mai, à Voiron, l'école du Tilleul était représentée par 3 classes à la 6ème Biennale Tous Créateurs. Les classes de CP/CE1 et de CE1/CE2 se sont produites sur une des 7 scènes fixes dans le jardin de ville. Elles ont chacune fait une unique représentation de danse. Avec réussite!

La classe de CM1/CM2 quant à elle, a participé à la déambulation. Les jeunes danseurs ont, eux-aussi, répété depuis quelques semaines une chorégraphie qui a été reproduite entre l'Hôtel de ville et l'église Saint-Bruno.

La déambulation a regroupé plusieurs centaines de danseurs et musiciens. Chaque groupe était encadré par des parents bénévoles chargés de maintenir un périmètre régulier d'évolution. La joyeuse troupe a reproduit sa chorégraphie tout en progressant en direction de l'église Saint-Bruno.

Entre les différents groupes, venaient s'intercaler les « Herbert ». Ces grandes silhouettes blanches sont nourries de l'énergie déployée par les danseurs pour offrir un final féérique.



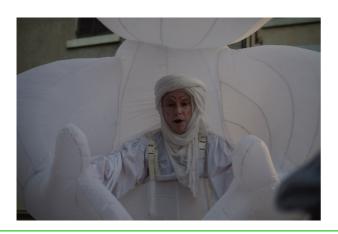




La Compagnie régionale Les Quidams

Fondée en 1994, cette compagnie a parcouru le globe à travers plus de 40 pays. Elle est installée à Etrez, village dans l'Ain. Avec une vingtaine d'artistes et techniciens de tous horizons (théâtre, danse, cirque, musique, ...), la compagnie propose des spectacles Arts de la Rue. « Le langage est fait de gestes, de danses, de musiques, de silences ; langage qui permet d'aller à la rencontre de toutes les langues et toutes les cultures. Costumes géants, métamorphoses, lumières investissent alors les espaces publics, en vile comme à la campagne, pour les transformer le temps d'un spectacle » Jean-Baptiste Duperray, metteur en scène et fondateur, Compagnie Les Quidams.

Le spectacle proposé par la compagnie : variation autour du « Rêve d'Herbert ».



La Biennale Tous Créateurs en chiffres

6 – La Biennale Tous Créateurs existe depuis 2008. Et comme elle a lieu tous les 2 ans, cette année, c'est sa 6° édition.

12 – Les participants sont encadrés par des compagnies d'artistes régionales. Pour cette édition, une douzaine de compagnies ont répondu à l'appel, soit une vingtaine d'artistes.

1800 – Ils sont environ 1800 participants amateurs, dont 1400 sont des élèves issus de 30 établissements scolaires implantés sur 18 communes du Pays Voironnais et audelà. Ils sont encadrés par des artistes professionnels pour vous proposer un spectacle mêlant danse, musique et arts du cirque.

10 000 – La Biennale attire environ 10000 spectateurs dans les rues de Voiron.



Agnès CANOVA – Danseuse de la Compagnie GALLOTTA

Diplômée d'Etat en danse contemporaine, Agnès CANOVA a complété sa formation à l'université Arts du Spectacle, tout en menant sa carrière de danseuse.

Elle fait aujourd'hui partie d'une troupe, qui est composée de 11 danseurs (hommes et femmes), nommée Groupe Emile DUBOIS/Compagnie Jean-Claude GALLOTTA.

M.GALLOTTA en est le créateur et chorégraphe. Il a dirigé la Maison de la Culture de Grenoble en 1986. Il a notamment contribué à divers festivals de part le monde : le Festival des Jeux Olympiques de Los Angeles, l'American Dance Festival, le Festival de Hollande, le Festival d'Avignon pour l'Exposition Universelle de Séville. Sa dernière création *My Ladies Rock* a été présentée à l'automne 2017. Pour la rentrée 2018, il prépare un nouveau spectacle *Comme un trio*. Et pour la saison 2019/2020, M.GALLOTTA et ses danseurs reprendront la pièce *L'homme à la tête de chou*. Cette pièce en douze tableaux retrace la complicité artistique entre Serge GAINSBOURG et Alain BASHUNG, cachée derrière la vie tumultueuse de la petite Marilou.

En parallèle des répétitions et des spectacles, Agnès CANOVA assure des cours de danse, au Lycée Stendhal de Grenoble,



INFOS GÉNÉRALES



Les abeilles ont le bourdon, elles ne savent plus où butiner....

La municipalité a été alertée par des apiculteurs amateurs et professionnels de Saint-Aupre et Saint-Etienne de Crossey: au sortir de cet hiver, de nombreuses ruches qui se portaient bien au mois de février (bonne population, réserves suffisantes) sont mortes depuis la reprise d'activités des ouvrières.

Certains amateurs ont 100% de pertes, chez les professionnels, la mortalité atteint 50%.

Les causes ne sont pas déterminées, c'est malheureusement un phénomène d'ampleur nationale, de nombreuses régions de France sont ainsi touchées. Toutefois, il semble qu'en Isère, le taux soit particulièrement élevé.

On constate par ailleurs que les autres insectes (qui sont des pollinisateurs en puissance) sont aussi peu nombreux ce printemps.

Ne sachant pas à quoi vraiment attribuer avec certitude et preuves à l'appui cet état de fait, l'une des hypothèses émises met en cause l'utilisation des produits phytosanitaires : pesticides et herbicides.



<u>Les pesticides</u>: ils tuent les insectes et larves qui causent des dégâts aux végétaux... mais ils sont aussi nocifs pour l'ensemble du règne animal et éliminent ceux qui sont les auxiliaires naturels de la nature et de l'homme.

De nombreux insectes sont des pollinisateurs, ils sont indispensables dans la fécondation des fleurs en apportant les pollens mâles sur les pistils femelles. Sans eux, les fruits ne peuvent pas se former.

Abeilles et papillons ont donc un rôle important à jouer. L'utilisation d'insecticide en particulier au printemps est donc très déconseillée, voire complètement néfaste. Par ailleurs, les insecticides chimiques (notamment les néonicotinoïdes) rentrent dans la chaine alimentaire et s'accumulent dans les organismes des animaux.



Par exemple, un pinson qui va ingérer des insectes « traités », va accumuler des produits nocifs et finir par développer des troubles.

Ces éléments se retrouvent aussi forcément dans les eaux de ruissellement et les nappes phréatiques.

Ces derniers temps, les médias ont largement fait état de la disparition de certaines espèces d'oiseaux ou des menaces qui pèsent sur d'autres.

Chez nous, il est notoire de constater que les hirondelles autrefois familières deviennent rares, que les automobilistes n'ont presque plus besoin de nettoyer les insectes écrasés sur phares et pare-brise. Pour les pêcheurs à la ligne, voir des gobages en fin de journée devient difficile (il y a de moins en moins d'insectes). Pour les chasseurs, obtenir de belles couvées de perdrix ou de faisans devient mission impossible car ces oiseaux nourrissent impérativement leurs poussins avec des insectes et ils n'en trouvent pas suffisamment.

Il est donc sûr que la chasse aux insectes sans discernement et en utilisant la chimie est une solution à courte vue et pleine de danger.

Pour les apiculteurs, c'est une catastrophe.

En Chine, l'élimination des insectes du fait de l'agriculture intensive, a fait que la pollinisation des fruitiers se fait à la main et que le tarif du kilo de poires ou de pommes tend à rejoindre celui du caviar!

<u>Les herbicides</u>: il est prouvé et incontestable que ceux là se retrouvent dans l'eau et impactent fortement la qualité des eaux, entrainant des nuisances importantes dans les rivières et ruisseaux, et sur le coût du traitement des eaux potables.

Ces observations montrent une rupture d'équilibre évidente et montrent que vouloir accroître son confort à court terme et sans discernement peut nous coûter très cher à long terme.

<u>Par principe de précautions, nous vous invitons à la plus</u> grande vigilance quant à l'utilisation de ces produits.

Pour les professionnels, la réglementation est fixée par le Code rural et elle est très précise (horaires de pulvérisation, quantités, proximité des cours d'eau et des zones de captage, proximité des habitations et des zones d'activité humaine etc...) et les prescriptions indiquées sur les étiquettes de produits utilisés doivent être scrupuleusement respectées.

Pour l'ensemble de la population, les choses sont plus floues, et bien souvent, les usages domestiques sont inappropriés et excessifs et il existe pour un jardin particulier ou une surface modérée des solutions « propres » et moins coûteuses que les poisons chimiques sensés faire des miracles.

Nous vous invitons à signaler toutes anomalies que vous pourriez observer dans l'évolution de notre environnement.

Pour nous, il est nécessaire de comprendre ce qu'il se passe, et il est encore temps de trouver des solutions avant que les problèmes ne se transforment en péril comme on peut le voir dans certaines parties du monde.

La baisse du nombre des pollinisateurs est un symptôme inquiétant contre lequel nous devons lutter.

Nous avons besoin de la vigilance et de la responsabilisation de tous.

L'impact des abeilles sur la production des cultures

Afin d'évaluer précisément la dépendance aux pollinisateurs de la production agricole mondiale utilisée directement par l'homme pour sa nourriture, un groupe de chercheurs d'Allemagne, de France (Inra d'Avignon), d'Australie et des Etats-Unis ont analysé en 2006 les résultats de travaux scientifiques portant sur les 115 cultures les plus importantes pour plus de 200 pays à travers le monde. D'après ces études, la production de plus des 3/4 des cultures bénéficient de l'activité pollinisatrice des animaux : la majorité des cultures fruitières, légumières, oléagineuses et protéagineuses, de fruits à coques, d'épices et de stimulants (café, cacao).

En terme pondéral, cela représente 35% de la production mondiale de nourriture : une bouchée sur trois en moyenne !

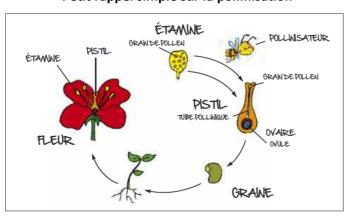
Cette différence entre le grand nombre d'espèces qui dépendent des abeilles pour leur pollinisation et leur poids relativement plus faible dans la production de nourriture, vient uniquement du fait que les céréales comme le blé, le maïs et le riz, qui représentent presque à eux seuls près de 60 % des aliments consommés dans le monde, ne dépendent quasiment pas des pollinisateurs pour leur reproduction

(Les 5 % restant provenant de cultures pour lesquelles l'impact des pollinisateurs n'a pas encore été étudié). C'est rassurant.

Cela signifie que si les abeilles disparaissaient, on ne mourrait théoriquement pas de faim du jour au lendemain. Par contre, la variété et la qualité de notre alimentation chuteraient instantanément et de façon tout à fait dramatique pour la population mondiale.

Sans les butineuses, la plupart des cultures n'atteignent pas une production satisfaisante.

Petit rappel simple sur la pollinisation



Pour en savoir plus : Le site abeille et nature www.abeille-et-nature.com/index.php? cat=traitement&page=mortalite hivernale

et sur le site de France Bleu Isère www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/des-ruchers-decimes-des-apiculteurs-iserois-s-interrogent-1498502415

A VOS AGENDAS!



Juin Septembre

Dimanche 17 Lundi 3

21è Rando du Hibou Rentrée scolaire

Sou des écoles

Jeudi 21 Samedi 22 et
Fête de la musique Dimanche 23
Au centre village Foire aux chèvres

Foire, animations,

vide-greniers

Dimanche 24 Concours pétanque

Foyer Sully

Foyer Sully

Samedi 30 Kermesse du Sou Centre village

À partir de 16h

<u>Juillet</u>

Dimanche 1er La stabule Concert St Etienne de Crossey

<u>Juin</u> <u>Septembre</u>

Dimanche 24 Vendredi 7

Concours agility FORUM des associations du

Club canin Bassin de vie

18h

Samedi 30 Mairie de Saint-Etienne de

Feux de la Saint-Jean à Tolvon Crossey

Club Saint-Denis

Vendredi 14 Don du sang

16h30 salle des fêtes

Dimanche 1
Estivales

Juillet

Fanfare, pique-nique partagé,

animations

Juin

Juillet

Samedi 23

Samedi 21 et

Dimanche 22

Fête du village

Feux de la Saint-Jean

Saint Nicolas

Septembre

Dimanche 9

Matinée champêtre et Trail des

collines

FORUM DES ASSOCIATIONS DU BASSIN DE VIE VENDREDI 7 SEPTEMBRE 18H

MAIRIE DE SAINT-ETIENNE DE CROSSEY

HORAIRES D'ÉTÉ BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ETIENNE DE CROSSEY

Du lundi 09 juillet au samedi 25 août inclus : Lundi 18h-20h Mercredi 17h-19h Jeudi 15h-17h



CABINET INFIRMIER DE SAINT-ETIENNE DE CROSSEY

La permanence infirmière assurée au cabinet de 8h30 à 9h sera fermée du lundi 2 juillet au dimanche 2 septembre.

Pendant cette période les soins seront assurés à domicile après prise de contact par téléphone au **06 86 27 79 69.**

La permanence ouvrira aux horaires habituels (8h30-9h) le lundi 3 septembre.

Pour connaître le **médecin de garde appeler le 15**

Le Petit Monde de Saint-Aupre n°127

Directeur de Publication :
Pierre DURAND
Tirage : 480 exemplaires
Conception, impression :
Mairie de Saint-Aupre

Trimestriel, Dépôt Légal : à parution

Comité de rédaction : Julie Billion-Grand, Thérèse Riondet, Pierre Galland, Véronique Bally, Allan Irvine, Nadia Jarrige, Philippe Schneider

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi : 16H00 - 19H00 Mardi : 13H30 - 17H45 Jeudi : 13H30 - 17H45 Tél. : 04 76 06 01 06

Adresse: 72 route du Champtoraz - 38960 Saint-Aupre

Email: accueil@st-aupre.fr